## Contenus

Nom du Cours		Semestre du Cours	Cours Théoriques	Travaux Dirigés (TD)	Travaux Pratiques (TP)	Crédit du Cours	ECTS
ÖHYL 401	Problémes de Droit de la Preuve dans le Droit de la Résponsabilité	2	3	0	0	3	7

Cours Pré-Requis	
Conditions d'Admission	
au Cours	

Langue du Cours	Turc
Type de Cours	Électif
Niveau du Cours	Master
Objectif du Cours	Ce cours vise à examiner les concepts fondamentaux de la preuve dans le contexte du droit de la responsabilité civile et à établir la relation entre le droit de la preuve et le droit substantiel. Dans ce cadre, le cours vise à fournir une compréhension avancée des concepts de preuve, de la charge de la preuve et de sa distribution, des types de preuves et de leurs caractéristiques, et des règles du droit de la preuve dans le contexte du droit de la responsabilité civile. Il vise également à combiner les informations les plus récentes et les plus avancées sur les concepts, les institutions et les méthodes du droit de la preuve avec une réflexion et une recherche originales, assurant ainsi un développement au niveau de l'expertise; pour permettre à l'étudiant d'atteindre un niveau où il peut faire des définitions et des qualifications originales et novatrices concernant les concepts, les institutions et les méthodes susmentionnés. Dans ce cours, l'objectif est que l'étudiant puisse analyser la théorie et la pratique du droit de la responsabilité civile en la combinant avec ses compétences en matière de recherche, et ainsi comprendre les problèmes complexes et les propositions de solutions liées au sujet.
1. Concepts de base et informations générales sur le droit de la preuve 2. les systèmes de preuve, l'administration de la preuve, les définitions 3. la relation entre le droit de la preuve et le droit de la responsabilité 4. la responsabilité pour faute 5. la responsabilité sans faute 6. évaluation de l'activité de preuve au regard des principes régissant le droit de la procédure ci droit de la responsabilité 7. la règle de la preuve par l'acte 8. Exceptions à la règle de la preuve par acte et place de la preuve discrétionnaire 9. les contrats de preuve 10. charge de la preuve 11. répartition de la charge de la preuve dans les litiges relatifs au droit de la responsabilité 12. examen de la preuve concluante et de la preuve discrétionnaire dans le cadre du droit de la responsabilité 13. la preuve concluante : Jugement définitif, acte, serment 14. la preuve discrétionnaire : Découverte, expertise, témoin	

Ressources	1. Pekcanıtez Hakan/Özekes Muhammet/Akkan Mine/Taş Korkmaz Hülya (Editörler), Pekcanıtez Usûl
	Medenî Usûl Hukuku, İstanbul 2017.
	2. Erdönmez Güray, Medeni Usul Hukukunda Belgelerin İbrazı Mecburiyeti, 2.Baskı, İstanbul 2014.
	3. Bolayır Nur, Hukuk Yargılamasında Delillerin Toplanmasında Tarafların ve Hâkimin Rolü, İstanbul 2014.
	4. Teomete Yalabık Fulya, İngiliz ve Amerikan Hukuklarında Vakıaların Getirilmesi ile Delillerin
	Toplanmasında Hakimin Rolü ve Türk Hukuku Bakımından Değerlendirilmesi, İstanbul 2016.
	5. Umar Bilge/Yılmaz Ejder, İsbat Yükü, 2.Bası, İstanbul 1980.
	6. Alangoya Yavuz, Medeni Usul Hukukunda Vakıaların ve Delillerin Toplanmasına İlişkin İlkeler, İstanbul
	1979.

7. Çiftçi Pınar, Medeni Yargılama Hukukunda İspat Hakkı ve Sınırlamaları, Ankara 2018.

## Intitulés des Sujets Théoriques

Semaine	Intitulés des Sujets	
1	1. Concepts de base et informations générales sur le droit de la preuve	
2	2. les systèmes de preuve, l'administration de la preuve, les définitions	
3	3. la relation entre le droit de la preuve et le droit de la responsabilité	
4	4. la responsabilité pour faute	
5	5. la responsabilité sans faute	
6	6. évaluation de l'activité de preuve au regard des principes régissant le droit de la procédure civile et le droit de la responsabilité	
7	7. la règle de la preuve par l'acte	
8	8. Exceptions à la règle de la preuve par acte et place de la preuve discrétionnaire	
9	9. les contrats de preuve	
10	10. charge de la preuve	
11	11. répartition de la charge de la preuve dans les litiges relatifs au droit de la responsabilité	
12	12. examen de la preuve concluante et de la preuve discrétionnaire dans le cadre du droit de la responsabilité	
13	13. la preuve concluante : Jugement définitif, acte, serment	
14	14. la preuve discrétionnaire : Découverte, expertise, témoin	